

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 28 septembre 2026 à 20h00***Nombre de conseillers : 27**Date de convocation : 22 septembre 2026**Présents : 22**Procuration : 5**Absents : 5**Quorum : atteint***Sous la présidence de :** Mme Michèle LECKLER, Maire**Membres présents :** BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CECCONI Mario, ECKERT Christian, GOETZ Anne-Sophie, HANSEN Frédéric, HORNECKER Sandrine, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, LUBREZ Vanessa, LUDWIG Philippe, MICHEL Xavier, PFISTER Muriel, POLIFKE Estelle, RICHARD André, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence**Membres excusés :** CULET Sébastien, ENNESSER Cathie, FISCHER Norbert, KOHLER Virginie, WIMMER Gaëlle**Membre absent non excusé :** /

2026-82. MISE EN PLACE DE SUBVENTIONS AUX ECOLES AU TITRE DES CREDITS DELEGUES DANS LE CADRE DES CLASSES DE DECOUVERTE

Afin de compléter le soutien apporté aux écoles dans le cadre des classes de découverte, il est proposé de permettre aux directeurs d'école qui le souhaitent de mobiliser une partie des crédits délégués dont ils disposent annuellement.

Ces crédits fixés à 25€ par élève pour les écoles maternelles et à 33€ par élève pour les écoles élémentaires, sont destinés à l'acquisition de matériel et de ressources pédagogiques au cours de l'année scolaire. A la demande du directeur, une partie de ces crédits pourra être affectée au financement d'une classe de découverte.

La commission Finances, attractivité et développement économique réunie le 26 août 2026 propose d'attribuer une subvention de 3 € par jour et par élève au titre des crédits délégués selon les critères ci-dessous :

Le conseil municipal,**Après délibération,**

- ▶ **ATTRIBUE**, sur demande des directeurs d'école et en complément de la subvention allouée pour les classes de découverte, une subvention complémentaire de 3 € par jour et par élèves au titre des crédits délégués,
- ▶ **FIXE les** critères suivants :
 - Présentation d'une attestation nominative établie par l'établissement scolaire précisant :

- l'identité de l'élève
- les dates et la destination du séjour
- le nombre de jours et de nuitées
- la participation effective de l'élève
- le coût du séjour
- le montant restant à la charge de la famille

- **AUTORISE** Mme le Maire à verser la subvention pour la durée du mandat et dans la limite des crédits budgétaires votés.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 05 octobre 2026

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

